



L' Association des Travailleuses et
Travailleurs Accidentés
de l' Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT)

332, rue Perreault Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C6
819-797-5004
administration@attaat.org
www.attaat.org

Bilan d'activités 2009-2010

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle
de l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés
de l'Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda
26 mai 2010

Table des matières

| | |
|--|---|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1.0 MISSION ET OBJECTIFS DE L'ATTAAT | 4 |
| 2.0 VIE DÉMOCRATIQUE | 5 |
| 3.0 ACTIVITÉS DE DÉFENSES DES DROITS..... | 5 |
| 3.1 ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME | 6 |
| a) Publication d'un journal : <i>Le Lésionnaire</i> | 6 |
| b) Organisation de cafés-rencontres | 6 |
| c) Création d'un site Internet | 6 |
| 3.2 ACTIVITÉS POLITIQUES NON PARTISANES..... | 7 |
| a) Rencontre avec les élus provinciaux et CSST | 7 |
| b) Campagne de lettres et pétition l'abolition de la « mesure de redressement de l'impôt » sur les régimes d'indemnisation publics ; lancement d'une pétition provinciale demandant une commission d'enquête publique sur la CSST et certains professionnels de la santé. | 7 |
| 3.3 ACTIVITÉS DE MOBILISATION SOCIALE | 8 |
| 3.4 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS..... | 8 |
| 4.0 RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DU TRAVAIL..... | 8 |
| 5.0 FINANCEMENT ET RESSOURCES MATÉRIELLES | 9 |
| 6.0 CONCLUSION..... | 9 |

INTRODUCTION

Située à Rouyn-Noranda dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT) est une association à but non lucratif regroupant les travailleuses et travailleurs victimes d'accidents et de maladies du travail. L'ATTAAT croit aux principes de la défense des droits collectifs ainsi qu'à l'action communautaire. Son mandat est de soutenir et aider les membres de l'association à l'échelle locale et régionale tout en procurant divers services professionnels tels que, diffusion d'information, accompagnement et références juridique, médicale et psychosociale. L'ATTAAT estime que les victimes d'accidents et de maladies du travail devraient pouvoir décider de leur condition de vie, sans atteinte à leurs droits. Nous croyons qu'une association régionale comme la nôtre peut atteindre ses objectifs en fournissant la formation et les ressources nécessaires.

Fondée en 2001 par monsieur Yvan Arseneault, ainsi qu'un groupe de travailleurs accidentés, l'ATTAAT a toujours assuré la pérennité de ses services, malgré les obstacles que ses membres fondateurs ont dû surmonter au fil des années. Par ses activités, l'ATTAAT favorise la mise en commun des analyses et préoccupations de ses membres. Elle soutient et renforce le mouvement d'actions populaires de défense des droits des victimes d'accidents et de maladies du travail qui, grâce à un message cohérent et à une mobilisation concertée avec d'autres regroupements d'action communautaire et joue un rôle primordial dans la lutte pour la défense et l'amélioration des droits de l'ensemble des victimes de lésions professionnelles en Abitibi-Témiscamingue.

L'assemblée générale annuelle est l'occasion privilégiée pour faire le point sur nos actions de même que sur nos positions et sur la base de l'évaluation que l'on peut en faire, tracer les perspectives de notre action commune future. C'est un exercice fondamental dans toute organisation démocratique et particulièrement, dans une organisation de défense collective de droits. Pour que son action soit significative, l'ATTAAT doit rallier l'ensemble des membres autour d'objectifs communs et d'une stratégie qui tienne compte à la fois du niveau de développement de l'association, de la cohésion du mouvement et de la conjoncture en général.

1.0 **MISSION ET OBJECTIFS DE L'ATTAAT**

L'ATTAAT est une corporation sans but lucratif enregistrée sous la partie III de la Loi sur les compagnies. Les objectifs de sa charte, adoptés en 2001 et révisés en 2007, sont les suivants :

- *Offrir aux travailleuses et travailleurs affectés (es) par des accidents et/ou maladies du travail de services de consultation ainsi qu'un service de suivi de dossiers afin de les aider dans leurs démarches et procédures auprès des employeurs, ou de toutes instances décisionnelles en vertu des lois pertinentes;*
- *Offrir aux travailleuses et travailleurs affectés (es) par des accidents et/ou maladies du travail un service de références juridiques médicales et sociales;*
- *Offrir aux travailleuses et travailleurs affectés (es) par des accidents et/ou maladies du travail de la formation sous forme d'ateliers ou de cours sur la réglementation de la CSST ou toutes autres réglementations fédérales et provinciales;*
- *Organiser des activités qui permettent de faire valoir leurs intérêts.*

À CET EFFET,

L'ATTAAT a pour mission la défense collective des droits des travailleuses et travailleurs victimes de lésions professionnelles et défend également les principes suivants :

- *Une interprétation large et libérale de la loi.*
- *La reconnaissance de toutes lésions professionnelles.*
- *La pleine compensation de tout arrêt de travail dû à une lésion professionnelle.*
- *L'assurance du maintien de tous nos avantages sociaux.*
- *La juste compensation par une rente à vie de toute atteinte permanente.*
- *La juste compensation, par des rentes mensuelles, des conjoints (es) et enfants des personnes décédées d'une lésion professionnelle.*

- *La pleine indexation annuelle de toute rente, indemnisation ou prestation versée par la CSST.*
- *La reconnaissance du caractère prépondérant de l'opinion du médecin traitant.*
- *Le droit des services complets et équitables de réadaptation.*
- *Le droit à la réintégration à l'emploi, ou a défaut, dans un autre emploi.*
- *L'accès a une vraie justice*

2.0 VIE DÉMOCRATIQUE

L'ATTAAT compte actuellement quatre-vingt-deux (82) membres ayant domicile sur les différents territoires des MRC de la région. L'année 2009-2010 a été fructueuse dans le recrutement de nouveaux membres. En effet, cinquante-sept (57) personnes ont adhéré à l'association. Toutefois, cette progression du nombre de nouveaux membres a été possible grâce à un travail d'équipe et d'une visibilité accrue dans les médias régionaux et nationaux.

Au cours de l'année 2009-2010, les membres du conseil d'administration ont tenu 7 séances. Elles ont permis de faire progresser l'association dans ses activités de défense des droits de ses membres et poursuivre son action communautaire, tout en supportant les démarches des autres organismes de défense de droits collectifs. Également, les membres du conseil d'administration ont participé à certaines activités de séances d'information publique.

3.0 ACTIVITÉS DE DÉFENSES DES DROITS

L'ATTAAT réalise chaque année des activités et des documents pour ses membres et collabore avec d'autres organismes et regroupements à l'organisation d'actions collectives dans le but de faire respecter et reconnaître les droits des victimes de lésions professionnelles.

3.1 ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

L'ATTAAT est une association régionale qui travaille avec les travailleurs et travailleuses accidentés. Les sujets sociopolitiques touchant les victimes de lésions professionnelles nécessitent souvent d'être vulgarisés pour en assurer leur bonne compréhension. À cet effet, l'ATTAT vulgarise et transmet l'information touchant les travailleurs et travailleuses accidentés du travail.

a) Publication d'un journal : *Le Lésionnaire*

L'ATTAAT a publié en version papier et PDF, trois numéros (3) de son nouveau journal, *Le Lésionnaire*, en novembre 2009, en février et avril 2010. Ce journal permet d'informer les victimes de lésions professionnelles des différents sujets sociopolitiques qui les touchent. De plus, cela nous permet d'informer les travailleurs et travailleuses accidentés de nos activités à venir, de nos principales revendications et batailles menées. Tous les membres sont invités à écrire un article sur leur association ou bien sur un sujet visant à informer les autres membres. Plus de 140 copies du journal ont été distribuées aux membres de l'ATTAAT ainsi qu'aux personnes intéressées à cette cause. Également, le journal a été mis en ligne sur le nouveau site internet de l'association.

b) Organisation de cafés-rencontres

Au cours de la dernière année, l'ATTAAT a organisé avec quatre (5) cafés-rencontres thématiques, dont le but était d'informer les membres sur des sujets liés au processus de défense des droits dans les dossiers de CSST. Des thèmes tels que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le harcèlement, etc. ont été abordés et suscités un intérêt auprès des participants.

c) Création d'un site Internet

Au cours de l'année 2009-2010, l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue a maximisé sa visibilité en région et dans le reste du Québec, en mettant en ligne un nouveau site internet.

L'association a réussi à communiquer avec un plus grand nombre d'accidentés du travail qui désirent s'exprimer sur les dossiers de la CSST. À cet effet, l'organisme à but non lucratif a mis à leur disposition un blogue où, ils pourront donner leur opinion. L'ATTAAT estime que le nouveau site internet et le blogue permettront aux accidentés du travail de mieux participer à la défense de leurs droits.

3.2 **ACTIVITÉS POLITIQUES NON PARTISANES**

Au cours de l'année 2009-2010, l'ATTAAT a poursuivi sa campagne de sensibilisation politique non partisane auprès du ministre régional et député d'Abitibi-Est, ainsi que du député de Rouyn-Noranda Témiscamingue à l'Assemblée nationale du Québec. Elle a demandé à ses membres mettre en œuvre des démarches auprès des élus, sur divers sujets touchant les dossiers de CSST. L'ATTAAT fait état dans ses documents, internes ou externes, qu'une mobilisation a pour but d'inciter à exercer des pressions sur un représentant élu ou à organiser une telle mobilisation en vue d'obtenir le maintien ou la modification d'une loi, d'une politique ou d'une décision du gouvernement du Québec. Durant l'année 2009-2010, les démarches des membres et des accidentés du travail auprès des élus ont été convaincantes.

a) Rencontre avec les élus provinciaux et CSST

Le 11 avril et 8 août 2009, l'ATTAAT a rencontré le ministre régional, et le député de Rouyn-Noranda Témiscamingue – une deuxième fois — relativement à la situation des accidentés du travail et de leurs relations avec la CSST. Au cours de ces rencontres, seul le député de Rouyn-Noranda Témiscamingue a semblé démontrer une attitude positive, tout en se disant très préoccupé par les situations que vivent les accidentés du travail.

Également, le 20 avril 2009, le président, le coordonnateur ainsi que la stagiaire de l'ATTAAT ont obtenu une rencontre avec la direction régionale de la CSST. Cette rencontre s'est avérée constructive du fait que l'atmosphère était conviviale et que chaque partie a pu défendre ses positions sur les conséquences physique et psychique reliées à un accident de travail.

b) Campagne de lettres et pétition l'abolition de la « mesure de redressement de l'impôt » sur les régimes d'indemnisation publics ; lancement d'une pétition provinciale demandant une commission d'enquête publique sur la CSST et certains professionnels de la santé.

Une lettre a été envoyée au ministre des Finances, monsieur Raymond Bachand, dans le cadre de l'abolition de la mesure visant l'imposition indirecte des indemnités de remplacement du revenu. De plus, nous avons acheminé la lettre dans les médias locaux. Par ailleurs, l'ATTAAT a été très active dans la mobilisation pour la signature d'une pétition lancée par l'UTTAM l'automne dernier. L'UTTAM a reçu l'appui de 350 signataires de l'Abitibi-Témiscamingue.

Finalement, le 31 mars 2010, l'ATTAAT a convoqué les représentants des médias lors d'une conférence de presse pour le lancement d'une pétition provinciale demandant une *Commission d'enquête publique sur les abus de*

pouvoir de la CSST et le manque de neutralité de certains professionnels de la santé. Cet événement s'est avéré un franc succès.

3.3 ACTIVITÉS DE MOBILISATION SOCIALE

L'ATTAAT s'est jointe fréquemment à des activités de groupes pour défendre des intérêts communs. Elle s'est associée avec d'autres organismes dans le contexte d'en retirer des résultats positifs. Ces mobilisations collectives avaient pour but de changer une situation sociale, favorable à nos membres, selon nos valeurs et nos motivations. Les mobilisations collectives témoignent d'une conscience collective de ceux et celles qui y participent, et d'une construction des identités sociales.

3.4 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS

L'ATTAAT, à titre d'association régionale, assume ses responsabilités en défendant les intérêts des travailleurs et travailleuses accidentés syndiqués ou non syndiqués de l'Abitibi-Témiscamingue auprès de l'ATTAQ en relation avec les revendications des accidentés du travail au Québec.

4.0 RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Durant l'année 2009-2010, le coordonnateur a poursuivi son travail à temps complet, à raison de 30 heures par semaine. De plus, un étudiant en travail social à l'UQAT a fait un stage à l'ATTAAT et a été un membre important de l'équipe. Il a acquis une expérience certaine sur la dynamique de la défense des droits des accidentés du travail.

De son côté, le conseil d'administration a travaillé fort pour soutenir le stagiaire et le coordonnateur, pour assurer la gestion de l'organisation et voir à l'exécution des mandats donnés par l'assemblée générale. La collaboration de tous les membres du conseil d'administration a été essentielle au bon fonctionnement de l'association.

5.0 FINANCEMENT ET RESSOURCES MATÉRIELLES

Règle générale, les dépenses pour l'année 2009-2010 ont été contrôlées tout en assurant le bon fonctionnement administratif de la permanence.

La subvention du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) au montant de 30 000 \$ a constitué la principale source de financement pour l'année 2009-2010. Cette somme a permis d'élargir le rayonnement de l'association en région. Malgré le contexte économique actuel, la saine gestion des ressources et un contrôle conforme des dépenses font de l'ATTAAT une des associations d'accidentés du travail les mieux gérées au Québec.

6.0 CONCLUSION

Les membres de l'ATTAAT considèrent que l'existence de l'association est une réelle force pour faire avancer et respecter les droits des travailleurs et travailleuses accidentés. La mise en commun des expériences locales et l'atteinte d'un discours cohérent à l'avantage des victimes de lésions professionnelles demeurent primordiales.

L'ATTAAT offre des services essentiels aux travailleurs et travailleuses accidentés. Ces services d'écoute, de support, de références et d'entraide contribuent de façon exceptionnelle à diminuer et prévenir les situations d'inégalité, de discrimination, de détresse et d'exclusion toujours présentes dans notre société.

L'aide apportée par l'association aux victimes de lésions professionnelles est non seulement nécessaire, mais reconnue et saluée tant par les membres eux-mêmes que par les différents acteurs du milieu. Ainsi, l'ATTAAT continuera de venir en aide aux victimes de lésions professionnelles en leur donnant les ressources dont elles ont besoin pour qu'elles puissent défendre leurs droits.

Les membres du conseil d'administration

Rédaction : Marc Bouchard (Coordonnateur)

ANNEXE DÉTAILLÉ

Rapport d'activités Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Financement

- Nombre de membres : 82
- Demande auprès du Secrétariat à l'action communautaire Autonome et à l'initiative sociale ;
- Demande auprès des députés et ministre à l'Assemblée nationale de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et Provincial ;
- Demande à la Conférence religieuse canadienne ;
- Demande aux Centrales syndicales ;
- Demande au Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda ;
- Une lettre a été envoyée au ministre Sam Hamad et à la présidente du Conseil du Trésor pour leur demander d'augmenter les subventions fournies aux organismes communautaires par le SACAIS ;

Vie associative

L'Association a tenu et participé à plusieurs rencontres :

Avril

- 2 Formation **ABC des médias**
- 6-7 AGA ATTAQ
- 11 Rencontre avec le député Pierre Corbeil
- 20 Rencontre avec direction générale CSST
- 23 Café-rencontre (Amos)
- 28 Café-rencontre
- 29 Rencontre avec un juriste

Mai

- 7 CA ATTAAT
- 20 AGA ATTAAT
- 21 AGA REPAT
- 28 AGA CAFA

Juin

- 2 Rencontre avec procureurs
- 4 Accompagnement avec membre
- 9 Entrevue média (RNC MÉDIA)
- 11 CA ATTAAT
- 19 AGA ACEF

Août

- 11 Rencontre avec le député de Rouyn-Noranda Témiscamingue

Septembre

- 3 CA ATTAAT
- 28 Rencontre avec la Réseau de vigilance de l'Abitibi-Témiscamingue

Octobre

- 3 Formation sur la douleur (AQUAT)
- 21 Distribution de tracts d'information
- 28 Entrevue avec médias

Novembre

- 5 CA ATTAAT
- 9 Assemblée thématique ATTAQ
- 10 Assemblée thématique ATTAQ
- 10 Formation (Secourisme)
- 11 Formation (Secourisme)
- 23 Contact TVC9

Décembre

- 3 TVC7
- 15 CA ATTAAT

Janvier 2010

- 5 Pétition (Redressement mesure sur l'impôt)
- 8 Entrevue avec RNC MÉDIA
- 11 Entrevue avec RNC MÉDIA
- 31 Mémoire CSST

Février 2010

- 4 CA ATTAAT
- 23 Réunion « Réseau Vigilance »
- 25 Café-rencontre La Sarre

Mars 2010

- 8 Rencontre avec député – « Front commun groupes communautaires »
- 12 Rencontre avec l'Ordre des psycho-éducateur orienteur
- 17 Café-rencontre (Val-d'Or)
- 22 CA ATTAAT
- 23 Lettre ouverte (soins de santé)
- 26 Conversation téléphonique avec François Gendron (député Abitibi-Ouest)
- 31 Conférence de presse et lancement d'une pétition provinciale et café-rencontre (19 personnes présentes)

Faire des représentations collectives sur les problèmes qui se posent souvent dans la région ; revendiquer des améliorations aux droits des accidenté-e-s ;

- Rencontres avec les députés provinciaux de l'Abitibi-Témiscamingue pour les sensibiliser aux problèmes vécus par les accidentés dans le traitement de leur dossier à la CSST.
- Remise de tracts destinés à sensibiliser les participants au Colloque régional en santé et sécurité du travail, sur la diminution des droits et conditions des victimes d'accident de travail et de lésions professionnelles depuis les 25 dernières années;
- Rencontres avec des avocats en vue d'examiner les possibilités de référence de cas d'accidentés et de collaboration pour des conférences.

Faire de l'éducation et de l'information auprès des accidentés sur leurs droits ;

- Quatre cafés-rencontres ont été organisés. (Rouyn-Noranda Val-d'Or Amos, La Sarre)
- Produit trois bulletins d'information qui ont été posté aux membres. Ces bulletins sont également disponibles pour téléchargement sur notre site Web.

Formation des membres

- Participation aux formations ponctuelles de l'ATTAQ.
- Formation sur les relations avec les médias.
- Formation en secourisme.

Supporter les membres dans leurs démarches auprès de la CSST

- Pas moins de cent cinquante personnes ont bénéficié des services de l'Association, que ce soit par téléphone, par rencontre au bureau ou d'accompagnement à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Yvan Arseneault
Président